

Le Maire de la commune de SALLENELLES,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles R.423-20 et R.423-32 du Code de l'urbanisme,
VU le Code de l'environnement, notamment l'article R.122-2 du Code de l'Environnement et les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants.
Vu l'évaluation environnementale ;
Vu la délibération en date du 23 novembre 2021 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;
VU la délibération en date du 10 Septembre 2024 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision ;
Vu les avis des autorités, commissions et personnes publiques consultées ;
VU la décision N°E24000077/14 en date du 7 Novembre 2024 de la Présidente du Tribunal Administratif de Caen désignant Madame Sophie MARIE en qualité de commissaire enquêteur.
VU les pièces du dossier de plan local d'urbanisme arrêté en date du 10 septembre 2024.

ARRETE

ARTICLE 1 : Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme en cours de révision et arrêté par la commune de Sallenelles. Elle se tiendra du Samedi 5 Avril à 10h00 au Mardi 6 Mai 2025 à 18h30 en mairie de Sallenelles (soit 32 jours consécutifs).

Au terme de l'enquête, le conseil municipal de Sallenelles aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la révision du plan local d'urbanisme.

ARTICLE 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Par décision N°E24000077/14 en date du 07 Novembre 2024, la Présidente du Tribunal Administratif de Caen a désigné en qualité de commissaire enquêteur Madame Sophie MARIE, Professeur des écoles à la retraite et Monsieur Claude MADELAINE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 3 : Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces du dossier d'enquête publique seront accompagnées d'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être consignées. Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique et les observations transmises :

- D'une part à la mairie de Sallenelles : sur support papier et par voie numérique avec l'accès à un poste informatique aux jours et heures d'ouverture habituels (mardi de 17h à 18h30 et le vendredi de 17h à 18h30)

- D'autre part, sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://sallenelles.net/>

ARTICLE 4 : Recueil des observations du public

Le public pourra également adresser ses observations par courrier postal à l'attention de Madame Sophie MARIE, commissaire enquêteur, à la Mairie de SALLENELLES (29 Rue André Pierre Marie, 14121 SALLENELLES) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.plusallenelles@gmail.com

En outre, les observations du public pourront être reçues par le commissaire enquêteur aux jours, heures et lieux fixés à l'article 5 du présent arrêté.

Les observations ou propositions du public relatives au projet de PLU faites par courrier adressées au commissaire enquêteur doivent parvenir à la Mairie avant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 5 : Permanences d'accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales sur l'utilité publique du projet de révision du PLU de la commune de Sallenelles dans le lieu aux jours et aux horaires suivants :

Lieu	Permanences
Mairie de SALLENELLES 29 Rue André Pierre Marie 14121 SALLENELLES	Samedi 5 avril 2025 de 10h à 12h Vendredi 18 avril 2025 de 16h à 18h Mardi 6 mai 2025 de 16h à 18h

ARTICLE 6 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le commissaire enquêteur assurera la clôture du registre d'enquête. Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de trente jours Monsieur le Maire de la commune de Sallenelles pour lui communiquer les observations écrites et orales de l'enquête consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de trente jours courra à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés.

Monsieur le Maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

ARTICLE 7 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

La copie du rapport et des conclusions sera déposée en Mairie et adressée à la Sous-Préfecture du Calvados pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de remise du rapport définitif du commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport, des conclusions et avis motivés à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen.

Après l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, sera approuvé par une délibération du Conseil Municipal.

ARTICLE 8 : Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître les modalités de l'enquête publique sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les deux journaux suivants : « Ouest France » et « Le Pays d'Auge »

L'avis imprimé au format A2 sera affiché 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci sur les lieux suivants :

- Vitrine d'affichage de la Mairie de SALLENELLES (29 Rue André Pierre Marie, 14121 SALLENELLES) ;
- Vitrine d'affichage Rue Léopold Trébutien (14121 SALLENELLES)
- Vitrine d'affichage à l'entrée du lotissement Royal Marines Commando (14121 SALLENELLES)

Il sera, en outre, mis en ligne sur la page internet de la commune de Sallenelles accessible à l'adresse suivante : <https://sallenelles.net> et sur la page facebook « Sallenelles » quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 9 : Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Calvados
- Monsieur le Sous-Prefet de Lisieux
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de CAEN
- Madame la commissaire enquêteur

Fait à SALLENELLES, le 6 Mars 2025

Le Maire, Laurent LEMARCHAND

